



Que se passe-t-il à Feigères?

Bulletin de mai 2019 • N° 05

Cérémonie du 8 mai

Sous un ciel menaçant, mais protégé par quelques toiles de bar-nun, un petit groupe d'habitants s'est joint au maire de Feigères, entouré d'une partie du Conseil municipal, des porte-drapeaux et des représentants de la Gendarmerie nationale, que nous remercions de leur présence, pour se souvenir de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Certes, ce n'était pas un centenaire comme le 11 novembre, sinon l'évocation d'une date qu'on ne peut même pas qualifier d'armistice ou de paix. Il n'y a jamais eu de traité, c'est vrai, sinon des substituts tardifs qui peuvent en faire office : traité de Rome en 1957 ? traité franco-allemand en 1963 ? Une guerre mondiale qui échappe aux ingrédients traditionnels de l'histoire auxquels on était habitués : bien sûr, il y eut le cycle intention de revanche - revendications territoriales - surarmement - invasion - réflexes patriotiques - résistance - libération ; l'originalité est ailleurs, car ce fut une guerre totale dans laquelle les valeurs ont pris une importance aussi grande que les kilomètres carrés concernés : honnêtement, qui se souvient réellement que l'Alsace-Lorraine était de nouveau en jeu dans ce conflit, et qu'on a modifié la frontière sur le sommet du mont Blanc ?

Le 8 mai reste la victoire sur une forme de barbarie jamais égalée qui reposait sur une conception raciste et inégalitaire de la société, aux antipodes de ce qui fait la raison de vivre de nos États démocratiques. Les Résistants, auxquels Guy Roguet a rendu hommage, sont pour cela les frères d'armes de tous ceux qui, sur le continent européen,



mais aussi en Afrique ou en Extrême-Orient, ont défendu les vertus de la liberté et de l'égalité autant que le territoire de leur patrie.

« La bête est morte », disait-on après la fin des gigantesques offensives de 1944 et 1945 ; la paix relative que nous avons connue depuis 74 ans – relative car nos soldats ont continué de tomber sur la scène de nombreux conflits – est un privilège que nous devons sauvegarder, en n'oubliant pas qu'en matière de valeurs le régime de Vichy garde ses nostalgiques et que la barbarie nazie a toujours ses adeptes, même s'ils se cachent ou se montrent discrets. Il faut protéger les générations à venir en leur transmettant le sens du souvenir.

Merci.

Daniel Gayraud

Le Conseil municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

MARCHÉS PUBLICS

1. Approbation du marché pour l'aménagement d'un trottoir

M. le Maire rappelle la délibération prise le 04/04/19 lui donnant délégation pour l'ouverture d'un marché public pour l'aménagement d'un trottoir. Suite à cette délibération, une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics a été appliquée. La société CANEL GÉOMÈTRE EXPERT sera le maître d'œuvre pour le suivi de chantier et la réception de chantier. Cette consultation a été lancée le 8 avril 2019 pour une remise des offres fixée au 2 mai 2019 à 12h. Après examen du rapport d'analyse lors de la séance le 3 mai 2019, les membres de la commission d'Appels d'offres ont choisi l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE-EST SNC : 590, rue de Quarré - 74800 AMANCY. La société CANEL GÉOMÈTRE EXPERT sera le maître d'œuvre pour le suivi de chantier et la réception de chantier. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché pour l'aménagement d'un trottoir conformément à la proposition de la commission d'Appels d'offres.

2. Approbation du marché pour la sécurisation de l'école par des bornes escamotables

Afin de sécuriser l'entrée et la sortie des enfants pour aller à l'école, la pose de bornes escamotables est nécessaire. La commission Voirie a consulté plusieurs entreprises et propose GRANDCHAMP pour la pose de bornes escamotables ainsi que GRUAZ pour le terrassement.

GRANDCHAMP : 38 093,20 € HT - GRUAZ : 48 075,00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue le marché aux deux entreprises.

BUDGET

1. Approbation de l'attribution de subventions pour le Budget principal exercice 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde les subventions suivantes aux associations : AS Neydens, 480 € - Beaumont Collonges Foot, 1 425 € - ASJ74, 865 € - Mutane, 78 € - Locomotive, 100 € - Apedys des 2 Savoie, 100 € - Sentier Neydens, 314 € - Ligue contre le Cancer, 100 € - Vélo Club Saint-Julien, 235 € - Tennis Club de Feigères, 200 € - Comité Handisport, 100 € - AFMTTéléthon 74, 100 € - École, 2 750 € - Folkla, 400 € - Groupement d'interventions et de secours Annemasse, 100 € - Coopérative des Schtroumpfs Feigères, 427 € - **TOTAL, 7774 €.**

SUBVENTION

1. Approbation pour la demande d'une dotation de soutien à l'investissement public local 2019

La loi de finance 2019 a renouvelé la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) afin de permettre notamment le financement d'opérations d'investissement des communes et des EPCI. La commune de Feigères envisage la création d'une ligne verte entre Feigères et Saint-Julien-en-Genevois. Le coût est estimé à 1 466 800 € HT. L'État, par le biais de la Dotation de soutien à l'investissement local, peut accompagner la réalisation d'un projet à hauteur de 20 %.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Financiers	Montant	%
Création itinéraire cyclable entre Saint-Julien et Feigères RD 37	1 426 800 €	État (DSIL)	285 360 €	20 %
		Commune de Feigères	1 141 440 €	80 %
TOTAL	1 426 800 €	TOTAL	1 426 800 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les propositions énumérées ci-dessus.

ACTE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

1. Approbation d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages

Malgré les différents services existant sur le territoire de la commune pour la gestion des déchets – conteneurs enterrés, service de collecte des ordures ménagères, déchetterie –, il est constaté un nombre croissant de dépôts sauvages sur la voie publique. Ces incivilités nuisant à la propreté de la commune, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer un tarif pour l'enlèvement de ces dépôts sauvages selon les modalités suivantes :

- Forfait de 150 €
- Facturation sur la base d'un décompte des frais réels si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au forfait.

Lorsqu'une infraction sera constatée par la Police municipale, le contrevenant recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage puis un titre de recette correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la mise en place d'un tarif pour l'enlèvement des dépôts sauvages selon les modalités énoncées ci-dessus,
- donne pouvoir à M. le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

2. Projet urbain partenarial (PUP) avec IMMOBILIER SAVOIE LÉMAN SAS

Le Projet urbain partenarial, créé par l'article 43 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, est une nouvelle forme de participation au financement des équipements publics. Il est transcrit aux articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du Code de l'urbanisme. Ce dispositif est un outil financier qui permet, en dehors d'une ZAC, l'apport de participations à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement. Le PUP repose sur une initiative privée pour réaliser une opération privée qui peut cependant avoir un enjeu et un intérêt communal. Il ne s'apparente en rien à une concession d'aménagement et ne nécessite donc pas une mise en concurrence préalable. D'un point de vue général, la municipalité souhaiterait mettre en place des PUP, dès qu'il est possible juridiquement, pour tous projets immobiliers. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation pour la mise en place d'un PUP dans la zone suivante : zone de Malchamp, route du Châble - parcelle ZV 101 et une partie de la ZV 46. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à lancer les consultations pour la mise en place d'un Projet urbain partenarial zone de Malchamp sur les parcelles évoquées ci-dessus et à signer les documents afférents aux dossiers.

3. Demandes d'autorisations d'urbanisme

Permis de construire :

- R. BUENADICHA : réhausse de la toiture et ouvertures en façade - Chemin de la Source
- N. IMBERNON : rénovation d'un bâtiment existant - Chemin de Bois Blancs
- M. BOYVIN-GARNIER : construction d'une maison individuelle - Chemin de la Côte
- EARL CHAMP DE LA CURE : construction d'un bâtiment agricole - Chemin des Contamines, Ld Le Chêne
- IMMOBILIÈRE SAVOIE LÉMAN : construction de 3 collectifs, soit 24 logements - Route du Châble.

Déclarations préalables :

- G. BRUNET : démolition d'un muret, reconstruction d'un muret - Chemin de la Source
- G. REY : pose d'une pergola - Route de Pré-Vally
- CONSORTS RAMBOSSON : pose d'un abri sur places de parking existantes - Chemin Champ de la Cure
- Y. MIHOUBI : pose d'une piscine et d'une clôture - Route de Chez Jolliet.

Vos élus vous informent

COMMÉMORATIONS

CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 1914-1918

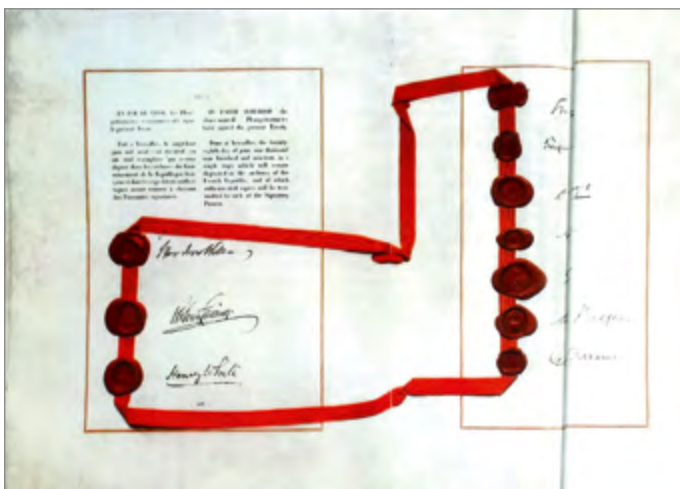
Pour marquer le centenaire de la signature du Traité de Paix dit Traité de Versailles, nous organisons une cérémonie sur cet événement historique qui mettait fin à ce conflit mondial.

Tout d'abord, nous rappellerons les termes du Traité et les enfants de l'école feront l'appel des morts, sacrifice ultime de chacun d'entre eux pour que nous vivions en paix, puis nous évoquerons l'engagement des femmes pendant cette guerre.

Depuis 2014, lors des rencontres avec les élèves de CM2, nous avons souligné le rôle important des femmes durant cette période. Cependant, nous ne leur avons jamais rendu un hommage public, ce sera fait ce jour-là. Les enfants feront l'appel des femmes devenues veuves au cours de cette guerre; nous en avons répertorié dix ainsi que cinq orphelins.

Pour l'occasion, nous souhaiterions réunir tous les élèves de CM2 qui depuis 2014 ont été à nos côtés. Venez nombreux assister à ce rassemblement patriotique ! Nous comptons sur vous.

Cette cérémonie sous le patronage de notre sénatrice de Haute-Savoie, M^{me} Sylviane Noël, se déroulera le samedi 29 juin 2019 dès 9h30 très précisément, et sera clôturée par le chant l'Hymne à la Joie interprété par les enfants de l'école. Cette rencontre se terminera par le verre de l'amitié.



Signatures du Traité de Versailles du 28 juin 1919.

HONNEUR AUX VEUVES DE GUERRE

Dans nos recherches pour le centenaire de la guerre 1914-1918, nous avons trouvé au moins dix soldats qui étaient mariés. Le 29 juin 2019 nous rendrons hommage à leurs veuves.

- COUTURIER Marie Albertine, épouse de LAVERRIÈRE François,
- VERDAN Marie, épouse de PORTIER Adolphe,
- COMPAGNON Jeanne Marie, épouse de FRARIER Michel,
- BOUCHET Marie Jeanne, épouse de HENRY Étienne,
- MÉGEVAND Marie Philomène, épouse de BACHEX François,
- MARSAUD Marguerite, épouse de MIVEZ François Amédé,
- CHAMPION Aline, épouse de RAMBOSSON Félix, François, Marie,
- BACHEX Léonie Françoise, épouse de DUPANLOUP Florentin,
- SAXOD Marie Géraïde, épouse de VUAGNAT Étienne,
- MUGNIER Marie Angèle, épouse de MIVELLE Jules, Laurent.

HOMMAGE À M^{me} DENISE RAMBOSSON

Décédée le mois dernier dans sa 87^e année, M^{me} Rambosson fut employée communale du 16 octobre 1976 à 1993. Elle a exercé au sein de la commune en tant qu'agent d'entretien de l'école et de la mairie, n'hésitant pas à se rendre disponible auprès des enseignants qui réclamaient de l'aide.

Nous ne serions dire à combien de petits Feigérois elle a appris à lacer leurs chaussures, mettre leur manteau par-dessus tête... À l'époque, la cantine associative avait lieu dans les locaux de l'ancienne mairie et ce sont les enseignants qui déjeunaient avec les enfants et les surveillaient le temps du repas. Pour leur permettre d'avoir un temps de pause, M^{me} Rambosson, surveillait la récréation avant de retourner à l'entretien des locaux.

C'était une femme de caractère, polyvalente et disponible dans son travail, elle était appréciée de tous : enseignants, parents et enfants qui, certainement par preuve de respect, l'appelaient non pas Denise, mais M^{me} Rambosson.

À sa famille et ses proches nous réitérons nos sincères condoléances.

ÉTAT CIVIL

• BIENVENUE À •

Robin Michaud, né le 5 avril 2019
au foyer de Lydie Michaud et Richard Padilla-Blanco,
route des Hôteliers

Côme Pasquet, né le 24 avril 2019
au foyer de Héléne Vaquier et Florian Pasquet,
chemin de la Scierie

Toutes nos félicitations.

• DÉCÈS •

Le 3 mai 2019, M^{me} Hall Renée, Jeannine
domiciliée 53, passage du Levant

Toutes nos condoléances sa famille.

NOUS NOUS SOUVENONS AUSSI DE M^{me} HALL

En 1959 arrive à Feigères la famille Hall. Les parents franco-américains et leurs quatre enfants. Jeannine, la maman, sera active toute sa vie au sein du village. Par exemple, elle participera à la fabrication du premier bulletin municipal dans les années 70 au sein de la commission Information. Elle aimait la photographie et ses clichés pour l'exposition de 1989 sur le patrimoine sont restés dans les mémoires. Elle avait alors su saisir les habitants sur le vif, donné à voir la vie quotidienne de Feigères.

Polyglotte, elle a enseigné les langues toute sa vie, au village ou à la MJC de Saint-Julien. Ses élèves se rappellent de ce professeur sérieux et rigoureux. Jeannine Hall nous a marqués par sa disponibilité et sa facilité d'intégration au sein du village. Il fallait bien ici évoquer cette personnalité attachante et volontaire qu'on retrouvait toujours dans les activités communales. Il nous semblait important de rappeler son nom dans ce bulletin.

Agenda, associations et école



REMISE DES PERMIS VÉLO ET PIÉTON

Après avoir fait passer les examens Permis vélo aux 14 élèves de CM2 et les permis Piéton aux 23 élèves de CM1, **la Police municipale leur a remis les diplômes le mardi 21 mai**, en présence d'Émilie Gaillard, directrice du groupe scolaire. Une mention *très bien* a été attribuée aux élèves par les deux policiers municipaux. Les deux agents ont mentionné la participation de la commune à cette action. Les élus adressent toutes leurs félicitations à ces 37 élèves pour l'obtention de leur diplôme!

Michel Sallin



MOV'DANCE

L'association Mov'Dance organise sa master class Zumba® de fin d'année le samedi 15 juin dès

19h30, salle des fêtes de Feigères, ainsi que le spectacle des groupes kids et kids jr, qui ont accompli un joli travail tout au long de cette année! Apéritif offert en fin de master class.

Tarifs:

- le spectacle kids jr de 18h à 19h est ouvert à tous et gratuit.
- pour la master class Zumba®, adhérents: 10 €, et extérieurs: 15 €.



06 JEUDI 6 JUIN 2019
À 20H
CONSEIL MUNICIPAL

09 DIMANCHE 9 JUIN 2019
44^e PRIX DE FEIGÈRES

15 SAMEDI 15 JUIN 2019
SOIRÉE MOV'DANCE

29 SAMEDI 29 JUIN
À 9H30
COMMÉMORATION
DU CENTENAIRE
DE LA GUERRE
DE 14-18

29 SAMEDI 29 JUIN
À 10H30
FÊTE DE L'ÉCOLE

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

AURA LIEU LE SAMEDI 29 JUIN DE 10H30 À 12H30.
IL S'AGIRA D'UNE KERMESSE QUI SERA SUIVIE
D'UN REPAS ORGANISÉ PAR LE SOU DES ÉCOLES.



STAGES À LA SEMAINE AU CIRQUE ÉPHÉMÈRE

Vous êtes passionné par les arts circassiens ou curieux de les découvrir, et vous avez entre 6 et 70 ans! **Nous**

vous proposons des stages d'une semaine sur la piste de notre Cirque éphémère, pour la période du 8 juillet au 30 août 2019.

Au programme : jonglage, boule, rola-bola, fil, acro, monocycle, échasses, trapèze, etc. Et chaque vendredi à 17h, présentation du spectacle dont vous serez l'un des artistes (entrée gratuite).

- Du lundi au vendredi de 10h à 16h, à Grossaz (Feigères).
- 170 € la semaine (prix famille).
- Un pique-nique peut être apporté par les stagiaires désireux de rester sur place entre 12h et 14h.

Contact : ☎ 06 80 25 82 63 et massard.salsi@gmail.com.

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 • www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication:
Guy Roguet

Rédacteur en chef:
Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623